

— Coppin-Stimart (n. 653 — 4° p. 496, dit : « Regulariter concio haberi nequit tempore expositionis, si excipias brevem adhortationem de SS. Eucharistia ex altari factam, aut etiam concionem factam ex cathedra occasione Adorationis perpetuae, modo, in hoc ultimo casu, SS. Sacramentum velo obtegatur et alias Adoratio non interrumpatur. » — *Le Caeremoniale Romano-Seraphicum* (n. 671, p. 604), publié en 1908, dit : « Si forte sermo post Vesperas habendus sit ad excitandos fideles ad devotionem erga sanctissimum Sacramentum, Concionator pietate ac brevitate sibi proposita, capite semper detecto, concionabitur, et hoc in casu etiam Concionator Regularis superpelliceum induere debet. Curet tamen, ne populus sanctissimo Sacramento terga obvertat, etiamsi Ostensorium velo sit coopertum. »

— Vigourel (Cours Synthétique de Liturgie, an. 1905) dit : « Pendant le sermon un voile de soie blanche est soutenu en avant du Saint-Sacrement exposé. »

— *L'Ami du Clergé* (année 1902, p. 911) dit : « Quand l'attention des adorateurs est détournée momentanément du Saint-Sacrement exposé, par exemple par une courte prédication, non seulement c'est liturgique, mais c'est une obligation de mettre un voile devant, tout le temps que durera cette prédication — (Année 1905, p. 271) « On voile le Saint-Sacrement exposé, parce qu'il ne conviendrait pas que Notre-Seigneur assis ostensiblement sur son trône, on détournât de Lui l'attention de l'assemblée, et qu'il demeurât ainsi comme un abandonné. »

3° *Usage introduit.* — L'usage s'est introduit de prêcher en présence du Saint-Sacrement exposé, surtout pendant les heures d'adoration, sans mettre de voile en avant de l'ostensoir. Cette coutume semble nous être venue de chez les Pères du Saint-Sacrement. — On a commencé par des méditations que faisait un prêtre agenouillé. Puis on est arrivé à prêcher couramment.

Il reste pourtant vrai en théorie qu'une coutume ne peut pas s'établir contre les décrets de la Congrégation des Rites, et que cette coutume, pour devenir légitime, devrait être explicitement approuvée par le Saint-Siège.

Il est étrange aussi que les manuels liturgiques, même les plus récents (au moins ceux que nous avons sous la main), ne soufflent mot de cette coutume qui tend à s'établir. Ils sont, comme les *Revue*s ecclésiastiques d'ailleurs, d'une grande réserve sur ce point.

4° *Alus à craindre.* — Si l'on s'en tenait toujours à des exhortations propres à exciter la dévotion des fidèles envers la Sainte Eucharistie ! Il faudrait ne pas perdre de vue Notre-Seigneur monté sur son trône pour y recevoir nos hommages et ne pas le faire oublier aux fidèles qui nous écoutent.